



**MERCUROL
VEAUNES**

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 06 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, FLEURET Alain pouvoir à ORIOL Maurice, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs 2020 des budgets Commune, Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement	722 820,73 €
- excédent d'investissement	48 371,81 €

Vote pour à l'unanimité

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement :.....	7 704,42 €
- excédent d'investissement :.....	40 020,11 €

Vote pour à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2020 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Solde disponible, affecté comme suit :	722 820,73 €
- section d'investissement (compte 1068).....	522 134,38 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002)....	200 686,35 €

BUDGET MULTISERVICES

Solde disponible, affecté comme suit :	7 704,42 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002)....	7 704,42 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2021 est égal aux taux TFPB communal 2020 : **7,67 %** + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme : **15,51 %**, soit **23,18 %**.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales votés en 2020 pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

- Foncier Bâti : 23,18 %
- Foncier Non Bâti : 42,97 %

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2021 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes)

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement :..... 1 875 986,13 €
- Section d'investissement :..... 4 716 646,26 €

BUDGET MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement :..... 19 133,66 €
- Section d'investissement :..... 91 639,76 €

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER DE LA DGD

Il est nécessaire d'aménager la nouvelle bibliothèque dont la construction va bientôt s'achever. Il faut l'équiper ainsi :

- Achat mobilier : 65 117,34 € HT
- Achat de collections : 9 217,11 € HT
- Achat matériel informatique et numérique : 3 183,00 € HT

Il est également proposé l'extension des horaires d'ouverture à 15 heures par semaine, contre 7 heures précédemment. La bibliothèque sera ainsi ouverte du mardi au vendredi de 15h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h30.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la nouvelle bibliothèque avec de nouveaux horaires et sollicite auprès de la DRAC une subvention la plus élevée que possible.

TARIFS REGIE DE RECETTES – FOIRE ET MARCHES

Suite à la création d'un marché communal hebdomadaire, le Conseil a décidé lors de la séance du 24 février 2021 de fixer les tarifs de la régie de recette « Foire et Marchés » ainsi :

- **Emplacements pour les marchands ambulants et forains :**
 - Abonné au trimestre, sans électricité = 0,70 € par mètre linéaire et par marché
 - Non abonné, sans électricité = 1,20 € par mètre linéaire et par marché
- **Vente occasionnelle, type camions outillage** = Forfait de 30 € par jour
- **Installation des cirques et spectacles divers** = Forfait de 50 € pour l'installation + 20 € par jour si électricité et eau utilisés.

Certains marchands souhaitant s'installer sur le futur marché souhaitent avoir des emplacements avec électricité.

Le Conseil décide donc à l'unanimité de compléter ainsi la délibération du 24 février 2021 :

- **Emplacements pour les marchands ambulants et forains :**
 - Abonné au trimestre, avec électricité = 1,00 € par mètre linéaire et par marché
 - Non abonné, avec électricité = 1,50 € par mètre linéaire et par marché

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mercuroi-Veaunes a été approuvé le 07 février 2018. Après quelques années de mise en œuvre dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, lotissements ...) certains aspects mineurs demandent à être corrigés ou adaptés à la réalité du terrain.

La procédure choisie, « modification simplifiée » ne permet que des modifications mineures qui n'altèrent que marginalement les droits à construire, ne supprime pas de protection de l'environnement et ne bouleverse pas le PLU.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois du 19 avril au 21 mai 2021,
- Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit : du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h00 à 11h00,
- Le dossier sera également mis à disposition du public sur le site internet de la commune à l'adresse www.mercuroi-veaunes.fr,
- Les dates de mise à disposition seront précisées par un avis qui sera affiché en mairie et paraîtra dans un journal diffusé dans le département et sera publié sur le site internet de la commune à l'adresse www.mercuroi-veaunes.fr au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,
- Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition,
- Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme@mercuroi-veaunes.fr, pendant la durée de cette mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et soumettra le projet de modification simplifiée à sa délibération pour approbation.

ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE

La parcelle cadastrée ZA 127 sur Veaunes a été mise en emplacement réservé sur le dernier PLU afin d'aménager le carrefour du chemin des Maraichers avec le chemin des Hauts de Griauges et de sécuriser le chemin des Maraichers.

Il convient aujourd'hui de procéder à ces travaux. Pour cela il est nécessaire d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 175 m².

Ce dossier concernant personnellement M. ORIOL Maurice, conseiller municipal, M. le Maire lui demande de se retirer des débats, ce qu'il accepte en quittant la salle.

Le Conseil, considérant l'emplacement réservé n° ER6 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 février 2018 et la nécessité de réaliser cet aménagement autorise, à l'unanimité, M. le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

JURY D'ASSISES – ANNEE 2021

Il convient d'établir pour l'année 2022, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral du 12 mars 2021 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury criminel pour la commune de Mercuroi-Veaunes (396 pour le Département).

La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

BUDGETS – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésorier de la collectivité a transmis une liste de demande d'admissions en non-valeur des titres non recouvrables pour le budget Principal et une liste de créances éteintes pour le budget Multiservices.

Sur sa proposition, le Conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Budget Principal : exercices 2016 à 2019 pour un total de 1 646,36 €,

Et les créances éteintes :

- Budget Multiservices : exercices 2015 à 2017 pour un total de 6 982,78 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures

Le Maire,
Michel BRUNET

